

## Réflexions sur le patriarcat et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du secteur humanitaire

**Segolen Guillaumat** • Enseignante-chercheuse auprès du  
Centre de Leadership Humanitaire (CHL)/Deakin University (Australie)

---

Si le secteur humanitaire n'échappe pas aux violences sexistes et sexuelles, c'est qu'il est soumis au rapport patriarcal de domination homme-femme, comme tant d'autres secteurs de la société. Certaines de ses spécificités peuvent aussi faciliter des violences auprès de populations vulnérables quand d'autres lui permettraient de « s'immuniser » contre leurs plaintes. Pour contrer l'emprise du patriarcat dans le secteur humanitaire, l'autrice milite pour que celui-ci prenne une « position dominante » sur le sujet et aide à une libération de la parole, en tenant compte du contexte local dans lequel ces violences sont ancrées.

---

L'écossystème humanitaire est intrinsèquement associé à un haut degré de valeurs morales, éthiques, voire spirituelles ou religieuses. De ce fait, la pensée collective place souvent le secteur « à part », au risque de le considérer comme hors sol.

Parler des violences sexistes et sexuelles dans le secteur humanitaire<sup>1</sup>, c'est affirmer leur existence, d'un côté, et la nécessité d'évoquer les spécificités du secteur, de l'autre. Mettre ensemble violences sexistes et sexuelles, ce n'est pas dire qu'elles sont d'égale gravité ou également répandues, mais c'est appréhender ces violences comme un tout. C'est affirmer que la banalisation des premières est un risque et constitue une prédisposition aux secondes. Il ne s'agit pas non plus de se situer à l'échelle de chaque individu, mais de ce qu'une société peut engendrer. En somme, il s'agit d'affirmer que si la lutte contre ces fléaux est évidemment nécessaire, elle doit englober les deux aspects de ces violences.

Ces dernières années, comme en témoignent régulièrement les médias, nombre de secteurs ont été de gré ou de force amenés à faire leur introspection. Le silence se rompt, lentement, et les révélations se multiplient dans les mondes de la littérature, de l'audiovisuel, du cinéma, du sport ou encore de l'industrie des jeux vidéo. Le secteur humanitaire ne fait pas exception, et pour cause : il fait partie de cet ensemble et relève des mêmes systèmes patriarcaux, aux racines du pouvoir et des violences de genre. Mais s'il s'inscrit dans ce tout, le secteur est aussi porteur de spécificités si bien que les conséquences sont plus amères encore pour celles et ceux qui en sont victimes et survivant·e·s. C'est précisément au nom de cette exemplarité attendue que les luttes contre les violences sexistes et sexuelles au sein du secteur humanitaire peuvent contribuer aux transformations plus profondes de nos sociétés. Ce sont ainsi trois réflexions qui vont structurer cette contribution.

### **Violences en chaîne : aux racines du patriarcat**

Bien que mue par de puissants principes et valeurs, l'action humanitaire ne se situe pas « à part » ou au-dessus du monde, mais s'y fonde totalement. Comme ailleurs, le secteur humanitaire est hiérarchisé autour de relations humaines et de pouvoir(s). Ce contrat social est léonin lorsque certains l'exercent de manière déséquilibrée, « au détriment » d'autres. Et ces rapports sont un terreau propice aux violences sexuelles et sexistes, manifestations extrêmes de ces « masculinités de domination » qui fondent le patriarcat<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lire l'avertissement de l'autrice à la fin de cet article [NDLR].

<sup>2</sup> Patriarcat : « Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique,

## HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Dans le secteur humanitaire, comme ailleurs, on trouve des auteurs de violences et, comme ailleurs, on trouve des victimes et des survivant·e·s, majoritairement des femmes, bien que cela concerne aussi des enfants et d'autres minorités de genre.

Les témoignages convergent pour dénoncer les conséquences immédiates et durables pour celles et ceux qui ont le courage de prendre la parole et de dénoncer ces violences : dénigrement, minimisation, injustice, conséquences sanitaires et psychologiques, honte individuelle, voire familiale, mise au ban du cercle familial, voire de la communauté. La parole, loin de libérer, conduit à de nouvelles violences qui s'ajoutent à celles déjà subies. Certes, la voix et l'écoute des victimes et des survivant·e·s émergent, mais encore trop peu, ce qui consolide ces déséquilibres de pouvoir et alimente la défiance envers les systèmes établis. Le coût de la libération de la parole demeure bien trop élevé, comme en témoigne par exemple le récit de victimes publié très récemment<sup>3</sup>.

Cela explique pourquoi les victimes et survivant·e·s des violences sexistes et sexuelles, quel que soit leur profil et secteur, demeurent dans une large majorité silencieux·ses. La honte et la crainte de ne pas être entendu·es ni cru·es, de perdre leur emploi, de ne plus en trouver, ou de ralentir, jusqu'à l'arrêt, l'avancement de leur carrière s'étendent aussi aux témoins. Et ces hypothèques sont d'autant plus lourdes lorsque les auteurs se situent en haut de l'échelle des pouvoirs.

Jusque très récemment, celles et ceux qui osaient prendre la parole étaient rarement entendu·es, encore moins soutenu·es. Au contraire, dans les secteurs corporatistes – et ils le sont presque tous –, le fait de dénoncer publiquement de tels actes pouvait se retourner contre celles et ceux qui avaient ce courage. Par une sorte d'aberration, ils devenaient coupables de calomnie ou de délation, d'autant plus s'il en résultait des conséquences publiques néfastes à l'image, à la réputation et aux financements ou aux bénéfices de l'institution. Les auteurs échappaient le plus souvent aux sanctions et poursuites judiciaires. Et si les sanctions internes ont certes été peu à peu mieux définies et encadrées, la remarque sexiste relève encore souvent de la boutade culturelle, voire d'une « liberté d'importuner<sup>4</sup> ».

Le rôle des États doit à ce stade être interrogé puisque, d'un pays à l'autre, le législateur s'est plus ou moins emparé de la question. S'il se montre rarement d'une exemplarité dissuasive pour les auteurs, il est également peu attentif aux attentes et besoins des victimes et survivant·e·s. La composition même des parlements du monde entier en atteste : les normes sociales patriarcales représentent un rapport biaisé et déséquilibré des relations humaines. Et comme les violences de genre existent partout, on ne peut s'étonner, tout en restant indigné·e·s, qu'elles existent également dans le secteur humanitaire. Faute de chiffres compilés à l'échelle globale, rien ne nous permet d'affirmer qu'elles sont plus ou moins répandues qu'ailleurs. Il faut en revanche savoir gré à d'autres milieux d'avoir ouvert la voie ; et libéré les voix. À cet égard, l'ampleur et la visibilité internationale des mouvements de prise de parole des victimes et survivant·e·s de violences sexuelles après l'« affaire Weinstein » en octobre 2017<sup>5</sup> ont certainement favorisé l'écho retentissant de l'affaire des salariés humanitaires à Haïti, rendue publique en février 2018 par *The Times*<sup>6</sup>. D'autres scandales<sup>7</sup> avaient déjà depuis le début des années 1990 émaillé l'histoire, mais aucun n'avait eu un tel retentissement. Et c'est sans doute depuis cette affaire que, sous la pression des médias comme de l'opinion publique, s'est posée la question des spécificités

---

religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme », Larousse. Voir également Ivan Jablonka, *Des hommes justes. Du patriarcat aux nouvelles masculinités*, Seuil, 2019.

<sup>3</sup> Robert Flummerfelt et Nellie Peyton, « Comment les travailleurs humanitaires ont pu commettre des abus sexuels en toute impunité lors de l'épidémie d'Ebola au Congo », *The New Humanitarian*, 29 septembre 2020, <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/analyses/2020/09/30/travailleurs-humanitaires-abus-sexuels-l-epidemie-d-ebola-Congo>

<sup>4</sup> Tribune, « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle », *Le Monde*, 9 janvier 2018, [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/09/nous-defendons-une-liberte-d-importuner-indispensable-a-la-liberte-sexuelle\\_5239134\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/09/nous-defendons-une-liberte-d-importuner-indispensable-a-la-liberte-sexuelle_5239134_3232.html)

<sup>5</sup> Par exemple #MeToo (mouvement féministe intersectionnel lancé par Tarana Burke en 2007. Le hashtag est ensuite repris par Alyssa Milano en 2017 au moment où éclate ce qui deviendra l'« affaire Weinstein »), #BalanceTonPorc, #QuellaVoltaQue, etc. créés à la suite.

<sup>6</sup> Sam O'Neill, « Oxfam in Haiti: 'It was like a Caligula orgy with prostitutes in Oxfam T-shirts' », *The Times*, 9 February 2018.

<sup>7</sup> Robert Flummerfelt and Nellie Peyton, « Timeline: UN and NGO sex scandals from 1990 to 2020 », in « More than 50 women accuse aid workers of sex abuse in Congo Ebola crisis », *The New Humanitarian*, 29 September 2020.

propres au secteur humanitaire<sup>8</sup>.

### Spécificités humanitaires : de la défiance à la conscience

Si le secteur humanitaire est « comme les autres », au sens où il n'échappe pas aux réalités patriarcales, ses particularismes vont en diffracter les conséquences. L'action humanitaire a pour cadre des lieux de grande complexité, voire de chaos. Qu'il s'agisse de conflits, de catastrophes naturelles ou de pandémies, ces théâtres favorisent les « déraillements » individuels, car le terreau y est plus fertile. Les vulnérabilités de certain·es y sont exacerbées, tandis que le pouvoir d'autres augmente de manière exponentielle. L'autre spécificité tient aux personnes : le principe premier d'humanité qui sous-tend l'action humanitaire consiste à soulager les souffrances de « bénéficiaires » ou de « populations affectées », et la réponse à leurs « besoins » est la raison d'être des acteurs humanitaires. On l'a écrit, il est des victimes et survivant·es dans tous les domaines, mais ce déséquilibre des relations humaines prend une coloration plus sombre au sein de ce secteur lorsque pouvoir et violences de genre sont exercés sur ceux·elles-là mêmes censé·es être assisté·es. Il y a en cela une contradiction éthique, morale et intellectuelle de l'humanitaire qui ajoute aux souffrances d'autrui au lieu de les atténuer.

Le brassage multiculturel des acteurs et équipes humanitaires est peut-être à nul autre domaine comparable. Les expatrié·es apportent avec eux·elles leur propre référentiel de normes sans avoir la volonté, ou le temps, de le relativiser au contact de la société d'accueil. Les travailleurs nationaux jouent parfois sans distinction du pouvoir de l'institution et de leurs fonctions pour exercer une ascendance sur autrui. Et quand les abus surviennent, les victimes se trouvent confrontées aux pléthoriques mécanismes de plaintes qui associent trop rarement ceux·elles-là mêmes qu'ils entendent défendre, alimentant méconnaissance et défiance. Très peu de plaintes sont déposées auprès des autorités publiques des États d'intervention, souvent fragiles, et quand ils sont diligentés les « enquêteur·rice·s » le sont par l'institution d'où vient l'auteur présumé. Bien que ces « investigations » soient certainement conduites avec professionnalisme, il est permis une suspicion raisonnable. Cela interroge en tout cas la légitimité et les biais de celles et ceux qui vont décider ce qui est vrai ou non. Le conflit d'intérêts est possible lorsqu'il s'agit d'intervenir en toute neutralité et impartialité et que, dans le même temps, cela peut négativement impacter l'institution. Les victimes et survivant·es peuvent bien peu de choses de leur côté pour renverser cet ordre-là, éloigné de leurs réalités.

Depuis 2018, le secteur opère incontestablement une mue. L'« affaire Haïti » a été la loupe des défaillances du système humanitaire en matière de violences sexistes et sexuelles. Depuis, le déni n'est plus permis. Les Nations unies avaient défini au début des années 2000 les concepts d'exploitation et d'abus sexuel<sup>9</sup>, précisés au fur et à mesure. Elles ont depuis (ré)affirmé régulièrement leur « tolérance zéro<sup>10</sup> » à l'encontre de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles et édicté une politique standardisée pour l'ensemble du système onusien. De leur côté, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont formalisé, voire renforcé leurs politiques en matière d'exploitation et d'abus sexuel (EAS) et précisé, dans leurs codes de conduite notamment<sup>11</sup>, le cadre du harcèlement sexuel au travail. Les déclarations des ONG nationales tendent à aller dans le même sens, à un rythme toutefois plus lent et moins formalisé<sup>12</sup>. Souvent faute de moyens et d'appui de la part de leurs partenaires internationaux, et en dépit du principe de localisation porté par le Grand Bargain lancé lors du Sommet

<sup>8</sup> Panel "The humanitarian #MeToo moment : where do we go from here?", *The New Humanitarian*, 23 March 2018, accessible sur YouTube via <https://www.thenewhumanitarian.org/2018/03/23/humanitarian-metoo-moment-where-do-we-go-here>

<sup>9</sup> Circulaire du Secrétaire général des Nations unies, « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels », ST/SGB/2003/13, 9 octobre 2003, <https://undocs.org/fr/ST/SGB/2003/13>

<sup>10</sup> António Guterres, « Le chef de l'ONU réaffirme la politique de tolérance zéro envers le harcèlement sexuel », *ONU Info*, 2 février 2018 ; Fadéla Chaib (porte-parole de l'OMS, RDC), in "More than 50 women accuse aid workers of sex abuse in Congo Ebola crisis", *The New Humanitarian*, 29 September 2020.

<sup>11</sup> À titre d'exemple, on trouve une gamme d'actions dans les PSEA qui recouvre des sensibilisations et formations des personnels (en interne ou via des expert·es), des séances d'informations sur le terrain (incluant les mécanismes de collectes de plaintes), des mesures de traitement des plaintes, de l'appui à la libération de la parole et des investigations, accompagnements et/ou indemnisation des victimes et survivant·es, des poursuites judiciaires, etc.

<sup>12</sup> Mirela Shuteriqi, "Systems in place", in *The Long Run to Protection Against Sexual Exploitation and Abuse (PSEA)*, ICVA, 1 June 2018, p. 6.

humanitaire mondial de mai 2016<sup>13</sup>, dont la mise en application devrait intégrer désormais cette exigence. Peut-être faudra-t-il compter avec l'impulsion des bailleurs : en octobre 2018, vingt-deux États donateurs<sup>14</sup> ont signé et rendu publics leurs engagements qui incluent la prise en compte des victimes et survivant·es, la transparence et la redevabilité, des standards minimums communs et le développement du leadership et des capacités organisationnelles au sein du secteur.

Outre ces démarches normatives, d'autres initiatives sont également conduites. Si elle n'existe plus en tant que telle, faute de financements, l'expérience Report the Abuse (RTA)<sup>15</sup> demeure éclairante sur les violences sexistes et sexuelles subies par les travailleuse·s humanitaires. Bien que l'analyse ne permette pas d'extrapoler aux victimes et survivant·es d'EAS, elle parle néanmoins de réalités et pratiques ancrées. L'idée de médiateur·rice supranationale pour le secteur a également été avancée sans toutefois aboutir<sup>16</sup>, tout comme la recommandation de créer un organisme indépendant pour l'ensemble du système onusien<sup>17</sup>. Autant d'exemples qui traduisent bien une prise de conscience, mais l'infusion de la transformation reste lente. Le secteur humanitaire pourrait être aux avant-postes en se montrant, d'une certaine manière, exemplaire.

### Vers la transformation et la confiance ?

Transformer nos sociétés, dans ce qu'elles ont de plus fondamentalement ancré, passe par la reconnaissance et le respect de l'autre. Or ces changements adviendront par la transformation du regard porté sur les victimes et survivant·es de violences sexistes et sexuelles, en leur permettant de passer du déni à la reconnaissance, de l'invisibilité à l'existence. Il ne s'agit pas de détricoter le système, qui s'est érigé au fil de ces dernières années, mais au contraire d'explorer l'existant et les progrès réalisés d'une part, d'encourager et d'accueillir la parole des victimes et survivant·es, de soutenir leur place centrale au cœur du système d'autre part.

Promouvoir une action holistique, plus respectueuse des droits des femmes et d'autres minorités de genre, pourra permettre de briser le silence. Cela passe par le refus de l'indifférence ou le rejet des victimes et survivant·es, en changeant de cible et le poids sociétal de la honte et de l'opprobre. Cela passe également par la proximité, la prise en compte des réalités locales (contexte culturel et social, fonctionnement des infrastructures étatiques, sanitaires, psychologiques, judiciaires, organes sociaux, etc.) pour adapter les dispositifs, tout en évitant la standardisation.

La transformation requiert du temps et de l'argent. En la matière, elle demande que les acteurs humanitaires adoptent, au-delà des actualités, une position dominante et que les organisations internationales et les bailleurs convergent dans la lutte contre toutes les formes de violences de genre. Ils doivent, pour ce faire, tenir compte des spécificités des contextes, les bailleurs étant appelés à allouer des moyens financiers dédiés et durables. Ils doivent aussi pouvoir compter sur les États pour que ceux-ci garantissent aux victimes et survivant·es une prise en charge effective et de qualité et fassent en sorte que les auteurs présumés seront tenus comptables de leurs actes devant des instances reconnues et légitimes. Il doit y avoir enfin une place plus centrale pour les acteurs locaux de proximité qui recueillent la parole des victimes et survivant·es et œuvrent à leur prise en charge. Dans une démarche transformative qui s'attaque à des violences enracinées dans des systèmes patriarcaux, dans un secteur humanitaire dont les spécificités sont autant de défis supplémentaires, chaque acteur peut être une caisse de résonance.

---

<sup>13</sup> Inter-Agency Standing Committee, « Qu'est-ce que le Grand Bargain ? », juillet 2017.

<sup>14</sup> Department for International Development (DFID) and Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), *Commitments made by donors to tackle sexual exploitation and abuse and sexual harassment in the international aid sector*, Policy Paper, 18 October 2018.

<sup>15</sup> Megan Norbert, *Humanitarian Experiences with Sexual Violence: Compilation of Two Years of Report the Abuse Data Collection*, Report the Abuse, August 2017.

<sup>16</sup> Mirela Shuteriqi, *Enhancing accountability SEA: Is a Sector Ombudsperson the next step?*, ICVA, September 2018, [https://www.icvanetwork.org/system/files/versions/180908\\_NGO\\_Sectorial\\_Ombudsman\\_DiscussionPaper.pdf](https://www.icvanetwork.org/system/files/versions/180908_NGO_Sectorial_Ombudsman_DiscussionPaper.pdf)

<sup>17</sup> Anders Kompass, "Why the UN must set up an independent body to tackle sexual abuse", *The New Humanitarian*, 8 October 2020, <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2020/10/08/UN-sexual-abuse-exploitation-investigation>

### Note de l'auteurice

Ce texte prend le parti de traiter des « violences sexistes et sexuelles » au sein du secteur humanitaire, entendues au sens large : il peut s'agir de harcèlement sexuel au travail commis entre collègues ou d'exploitation et d'abus sexuel (EAS)\* lorsque le·la survivant·e est un tiers non membre de l'institution dans laquelle travaille l'auteur.

Si le corpus juridique est varié pour le harcèlement sexuel au travail, il est parfois inexistant dans certaines législations nationales. Les normes de référence et standards humanitaires pour l'exploitation et l'abus sexuel sont ceux des circulaires du Secrétaire général des Nations unies : elles sont standardisées, sans pour autant avoir de valeur juridique propre. Ces éléments compliquent la reconnaissance de ce type de faits, l'accompagnement et l'indemnisation des survivant·es, voire la condamnation des auteurs.

L'auteurice prend également le parti d'utiliser le terme « auteur » au masculin, considérant les dossiers disponibles et consultables qui font dans leur intégralité état de violences commises par des hommes ; et le terme « survivant·e » qui concerne, dans une très large proportion des femmes et des enfants (filles et garçons confondus) et plus largement les violences de genre dans leur ensemble.

Dans le *Glossary on Sexual Exploitation and Abuse* publié par les Nations unies (édition 2017), « victime » est le terme générique consacré, privilégié par les secteurs légaux et médicaux, tandis que survivant·e est celui utilisé par les secteurs psychosociaux, en ce qu'il induit l'idée de résilience. L'auteurice a fait le choix d'utiliser indistinctement les deux formules.

\* À propos de distinction entre harcèlement sexuel au travail ou exploitation et abus sexuel : Cornerstone OnDemand Foundation, "Responding to Sexual Violence in the Aid Workplace", 2019.

---

### Biographie • Segolen Guillaumat

Enseignante-chercheuse auprès du Centre de Leadership Humanitaire (CHL)/ Deakin University (Australie), Segolen Guillaumat est également consultante au sein des secteurs humanitaire et du développement auprès de différentes organisations et think tanks. Elle a été précédemment directrice régionale adjointe des opérations pour l'Afrique de l'Ouest et centrale au siège d'Action contre la Faim durant sept ans. Elle a notamment œuvré au développement de programmes régionaux associant humanitaire et développement. Elle a également exercé en tant que responsable géographique de missions en Afrique centrale et comme coordinatrice de programmes en Birmanie et au Cambodge. Segolen est titulaire d'un master en droit européen et international (Paris 12/Université de Leiden) et d'un master en développement, coopération internationale et action humanitaire (Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

---

*Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article : Segolen Guillaumat, « Réflexions sur le patriarcat et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du secteur humanitaire », Alternatives Humanitaires, n° 16, mars 2021, p. 47-57,*

<http://alternatives-humanitaires.org/fr/2021/03/23/reflexions-sur-le-patriarcat-et-la-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-sein-du-secteur-humanitaire/>

ISBN de l'article (PDF) : 978-2-37704-778-9